



BUDGET DU MINISTÈRE DES ARMÉES ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION



MISSION ANCIENS COMBATTANTS



U I Budget 2022 avec une lisibilité accrue

1,9 milliard d'euros pour le monde combattant au sein d'un programme budgétaire unique

Revalorisation du point PMI

32,8 millions d'euros de revalorisation des pensions militaires d'invalidité et des retraites du combattant en cohérence avec les conclusions de la commission État-Parlement-Associations





Maintien des droits

Maintien des droits au profit des anciens combattants et de leurs conjoints : demi-part fiscale, majoration de la pension de reversion pour les conjoints survivants de grands invalides de guerre

Carte du combattant

Depuis le 1er janvier 2019, 37 568 cartes du combattant délivrées pour le compte de la mesure dite 62-64 Depuis 1993, 200 673 cartes du combattant OPEX délivrées dont plus de 80 000 au titre des 4 mois de présence en OPEX





N5

Un engagement envers la jeunesse

20,4 millions d'euros consacrés aux journées défense et citoyenneté et 3,2 millions d'euros au service militaire volontaire

DES ARMÉES

MÉMOIRE, LIEN ARMÉES-NATION



UNACAG

Une subvention de fonctionnement de 56.4 millions d'euros afin de poursuivre les actions du contrat d'objectifs, de performance et de modernisation 2020-2025

Action sociale

25 millions d'euros en faveur des ressortissants du monde combattant les plus vulnérables et les plus démunis





Maintien du fonds de solidarité doté de 7,5 millions d'euros au profit des enfants de harkis

Institution nationale des Invalides (INI)

Une dotation de crédits budgétaires de 20,5 millions d'euros de fonctionnement dont 7,5 millions d'euros consacrés à la poursuite des travaux de modernisation des infrastructures





Politique de mémoire

17,9 millions d'euros pour la politique de mémoire dont 12,6 millions d'euros pour l'entretien, la rénovation et la valorisation des lieux de mémoire en France et à l'étranger rassemblés sous un programme unique

www.defense.gouv.fr

